ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 24727

Texte de la question

M. Jean-Pierre Allossery interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur les centres de formation de musiciens intervenant à l'école (CFMI). Alors que le projet de loi pour la Refondation de l'école de la République vient d'être voté, que l'action des 5 000 musiciens intervenant à l'école, les "dumistes", est unanimement reconnue tant par les ministères, les enseignants, les collectivités locales et les parents, il souhaiterait connaître les intentions du ministère sur le renforcement de ces lieux de formation et sur l'appui des artistes, musiciens professionnels, pour atteindre l'ambition de réussite scolaire pour tous ?

Texte de la réponse

C'est en 1984 que les ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale ont affiché une volonté commune de développer l'éducation artistique au sein du système scolaire, incitant la création de « centres de formation de musiciens intervenants en milieu scolaire » (CFMI). Neuf centres ont ainsi vu le jour, revêtant des formes juridiques diverses, mais tous rattachés à une université. Depuis trente ans, ils forment des artistes, musiciens professionnels, pour que les enfants pratiquent la musique à l'école primaire dans une démarche de projet avec les professeurs des écoles. Ce sont ainsi près de 5000 musiciens qui oeuvrent aujourd'hui auprès des enfants, majoritairement en tant qu'assistants principaux d'enseignement artistique au sein des collectivités territoriales. Le ministère en charge de la culture, qui a fait de l'éducation artistique et culturelle dès le plus jeune âge une de ses priorités, est pleinement conscient du rôle des musiciens intervenants dans ce domaine ; leur action pourra d'ailleurs prendre une nouvelle dimension dans le cadre du projet de loi pour la refondation de l'École de la République. Il est donc très attaché à ce que le soutien apporté par l'État aux CFMI soit pérennisé et à ce que ces structures soient confortées. Dans cette perspective, il sera proposé aux ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche d'organiser avec le ministère en charge de la culture une coordination interministérielle dès la rentrée 2013. La première démarche de cette coordination pourrait être le lancement d'une étude sur la formation et le parcours des musiciens intervenants, dans le cadre de la mise en place des nouveaux horaires à l'école primaire et des écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Allossery
Circonscription : Nord (15e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 24727
Rubrique : Enseignement maternel et primaire
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE24727

Question publiée au JO le : 23 avril 2013, page 4315
Réponse publiée au JO le : 30 juillet 2013, page 8187